



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

asperges

Question écrite n° 11832

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la présence de nitrates et de métaux lourds dans les asperges. En effet, pour augmenter la production de la plantation, à température basse, seuls les nitrates peuvent être utilisés comme apport d'engrais d'appoint et se retrouvent directement dans le turion, l'apport en cours de récolte de nitrates de chaux étant de pratique courante. Les métaux lourds, par ailleurs, proviennent de l'installation d'aspergeraies le long des axes routiers. Ces pratiques de culture existent aussi bien sur le territoire français que dans les autres lieux de production. En conséquence, il lui demande s'il envisage de faire vérifier les produits mis à la vente pour leur contenu en nitrates et en métaux lourds et de conseiller, à l'avenir, l'installation d'aspergeraies à distance respectable des axes routiers.

Texte de la réponse

Les laboratoires de la direction générale du contrôle de la consommation et de la répression des fraudes du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie effectuent régulièrement des contrôles sur la présence de nitrates et de métaux lourds dans les asperges. Ces contrôles n'ont pas permis jusqu'à présent de détecter dans les asperges des taux de nitrates présentant des risques pour les consommateurs. Il en est de même pour les métaux lourds pour lesquels il n'a pas été constaté de présence en quantité supérieure aux limites fixées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France. Il n'est pas envisagé, dans ces conditions, de prendre des mesures particulières pour ce produit.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11832

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1547

Réponse publiée le : 1er mars 1999, page 1208